

La Maison des associations et du citoyen



40, rue du Nouvelet - 94310 Orly

Du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Permanence les jeudis soirs jusqu'à 19h00
(sauf pendant la période des vacances scolaires)

Contacts :

Tél. : 01 48 84 00 27

Mail : vieassociativeorly@mairie-orly.fr

Calendrier prévisionnel des événements

8 mars	:	Journée internationale des Droits des femmes
Avril, mai, juin	:	Ateliers à la Maison des associations et du citoyen
1 ^{er} et 2 juin	:	Orly en Fête
13 juillet	:	Feu d'artifice
26 juillet > 11 août	:	Actions autour des jeux Olympiques et OKLM
Septembre	:	Forum du temps libre et du sport et journée du patrimoine
Octobre	:	Semaine bleue, L'Orlytienne
Décembre	:	Marché de Noël

Prochains conseils de quartiers

7 mars	:	Conseil de quartier Ouest
14 mars	:	Conseil de quartier Centre
21 mars	:	Conseil de quartier Est



LA VILLE D'ORLY AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

• Un service municipal de la vie associative situé à la Maison des associations et du citoyen :

- La Maison des associations et du citoyen est un lieu ressource, d'informations, d'accompagnement dans les projets associatifs, de domiciliation des associations orlysiennes, de centralisation des demandes des associations en direction des services municipaux et d'animation du Conseil de la vie associative orlysienne. En 2024, des ateliers de formation seront proposés dans les domaines de la gestion administrative et comptable, la recherche de bénévoles, la recherche de subventions, les montages de projets, les premiers secours...
- Toutes les associations ont la possibilité de figurer sur le **Guide des activités et des associations** qui paraît chaque année en septembre. Les associations sont invitées à communiquer leurs coordonnées et une description de leurs activités par mail à la Maison des associations et du citoyen si elles souhaitent y apparaître ;
- Une Newsletter est envoyée aux associations pour la diffusion d'informations municipales et associatives.

• Mise à disposition de salles et structures municipales :

- La Maison des associations et du citoyen pour des permanences, réunions et ateliers (capacité de 19 personnes et possibilité de wifi) ;
- La salle de convivialité Marco Polo (capacité 120 personnes) pour des événements : gratuité pour la première demande dans l'année puis payante pour les autres demandes avec un tarif préférentiel associatif d'un montant de 35 € ;
- Les gymnases et complexes sportifs pour les sections de l'ASO et les autres associations sportives de la ville.

• **Invitation à participer aux événements phares de la ville** : Orly en Fête en juin, guinguette du 13 juillet, Orly sous le soleil, Forum du temps libre et du sport en septembre.

• **Prêt de matériel gratuit** pour les animations extérieures dans le cadre d'événements municipaux ou associatifs : barnums, tables, chaises, sono, barrières Vauban.

• **Impression de flyers, affiches, tracts, livrets** via la Direction de la communication (service facturé au trimestre)

Tarifs à l'unité :

> Format A4	:	0,19 €
> Format A3	:	0,38 €
> Format A5 recto verso	:	0,30 €
> Brochures 24 pages brochées	:	2,40 €

• Subventions municipales aux associations :

La ville d'Orly soutient la vie associative en apportant une aide financière, sous forme de subventions annuelles ou exceptionnelles.

Le dossier de demande de subvention sera disponible sur le site internet de la ville et les associations pourront le remplir et le déposer en ligne. La campagne des demandes de subventions pour l'année 2025 se déroulera du 3 juin au 16 septembre 2024. Le dossier pourra être envoyé par mail, par voie postale ou déposé à la Maison des associations et du citoyen (dossier disponible en format papier et aide possible).

Le service vie associative peut aussi accompagner les associations ou orienter vers les services compétents pour les demandes de financements dans le cadre de dispositifs départementaux, régionaux ou encore nationaux.